

**DÉPARTEMENT DE L'ÉDUCATION
ET DE LA FAMILLE**

SERVICE DE PROTECTION DE L'ADULTE
ET DE LA JEUNESSE

Permettre aux jeunes de mettre en place leurs projets en lien avec le COVID-19

La pandémie de COVID-19 et ses conséquences ont un fort impact sur le bien-être et la jeunesse est particulièrement concernée. Les jeunes peuvent être les mieux à même de créer des projets qui ont pour but de limiter les conséquences de la pandémie sur leur vie et sur celle de leur entourage. C'est pourquoi nous donnons la possibilité aux jeunes de nous demander de l'aide (notamment financière) pour la mise en place de projets ou d'activités.

Critères

Pour pouvoir être soutenus dans ce cadre, les projets ou activités doivent répondre aux critères suivants :

- La majorité des personnes qui s'occupent de ce projet sont des jeunes de moins de 26 ans
- Les projets et activités se déroulent dans le Canton de Neuchâtel
- Les bénéficiaires du projet sont principalement des neuchâtelois-es
- Les activités ont lieu entre les mois de mai et décembre 2021
- Le projet a un lien avec le COVID-19¹ (par exemple : améliorer le bien-être des jeunes suite aux restrictions liées au COVID-19)

Tous types de coûts peuvent être couverts.

Procédure

Pour demander une subvention dans ce cadre, les organisateurs et organisatrices doivent remplir [le formulaire en ligne](#) dès que possible et au plus tard le 30 septembre 2021. Les demandes seront traitées chaque semaine, dans l'ordre d'arrivée et jusqu'à épuisement du budget. Si la demande est validée, la subvention sera versée dans un délai d'un mois après avoir obtenu toutes les informations demandées.

Pour plus d'informations, s'adresser à Sophie Neuhaus, déléguée à la jeunesse : sophie.neuhaus@ne.ch ou au 079 631 55 70.

Neuchâtel, le 6 mai 2021

¹ Si le projet n'a pas de lien avec le COVID-19, il est aussi possible de bénéficier d'une aide. Plus d'informations sur la page www.ne.ch/jeunesse ou par WhatsApp ou téléphone au 079 631 55 70.